

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 novembre 2025

– Point 12 de l'ordre du jour –

Délibération n° 2025-30

Déclassement, désaffectation et mise en vente du véhicule Peugeot 308 (DN-784-FT) sur la plateforme HERMES.

Vu les missions de Santé publique France précisées aux articles L. 1413-1 et suivants du code de la santé publique ;

Vu l'article R.1413-12 du code de la santé publique,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), notamment ses articles L. 2141-1 et suivants,

Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 322-1 et suivants relatifs à l'immatriculation et à la radiation des véhicules,

Vu la circulaire du Premier ministre n° 5665/SG du 16 février 2015 relative à la mutualisation et à l'optimisation de la gestion du parc automobile de l'État et de ses opérateurs,

Le Conseil d'Administration de Santé publique France,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 – autorise la Directrice Générale à désaffecter de son usage pour le domaine public le véhicule Peugeot 308, immatriculé DN-784-FT.

Article 2 – autorise la Directrice Générale à mettre en vente aux enchères sur la plateforme HERMES le-dit véhicule.

Article 3 – La Directrice générale de Santé publique France est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 05 décembre 2025

Sylvie LEMMET
Présidente du Conseil d'administration